



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Le Cotterg : Parcelle n°16995, introduction de 2 signaux OSR n° 4.17 Parcage maximum 48h

Chemin de Moay : Parcelle n° 34199, introduction d'un signal OSR n° 2.50 Interdiction de stationner assorti de la plaque complémentaire sur les routes d'alpage et introduction du signal OSR n° 1.25 animaux

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 17.02.2014

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Cpl. Christillin J-C.**